



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## FORMULAIRE SIMPLIFIÉ D'EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

### PROJETS DIVERS



#### Définition :

L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000** dès la conception du projet. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un (des) site(s) Natura 2000.

#### Pourquoi ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un (des) site(s) Natura 2000 ?

Le formulaire permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence significative sur un (des) site(s) Natura 2000. Dans ce cas, ce formulaire simplifié fait office d'évaluation des incidences lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

**Attention :** si tel n'est pas le cas et qu'une incidence non négligeable est possible, une évaluation des incidences approfondie doit être conduite ; **dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R 414-23 du Code de l'Environnement.**

#### Par qui ?

Ce formulaire est à remplir par le **porteur de projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « Ou trouver l'information sur Natura 2000 ? »). Lorsque le(s) site (s) Natura 2000 dispose(nt) d'un DOCOB validé, le pétitionnaire est invité à contacter l'animateur Natura 2000, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

#### Pour qui ?

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le dossier** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

## **Coordonnées du porteur de projet :**

Nom – Prénom : REPIQUET Christelle représentant le Département de la Haute-Savoie

Fonction : Directrice Générale Adjointe Bâtiments et Education

Adresse : 1 RUE DU 30EME REG INFANTERIE, 74000 ANNECY

Téléphone : 04.50.33.50.00                      Fax : .....

Email : .....

*Dénomination du projet* : Construction d'un abattoir public en Haute-Savoie

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences :

- Décret n° 2010-365 du 9/04/10 (art. R 414-19 du code de l'environnement)  
 Arrêté préfectoral n° DDT-2010.1521 du 17/12/10  
 Arrêté préfectoral n° 2014237-0008 du 25/08/14

Avez-vous contacté l'animateur Natura 2000 du site ?  Oui

Non

Ce dernier pourra si nécessaire vous donner des éléments d'information et vous guider dans vos recherches. Néanmoins, ce soutien technique ne se substitue pas à votre responsabilité de porteur de projet pour la réalisation de cette évaluation des incidences Natura 2000.

## **1 Description du projet**

### **a. Nature du projet**

Préciser le type de projet : Construction d'un abattoir

### **b. Localisation et cartographie**

Joindre un plan de localisation précis et finalisé du projet au 1/25 000<sup>e</sup> (emprises temporaires ou permanentes, stockage matériels et engins, accès, parking) et un plan descriptif de la zone concernée (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Commune(s) concernée(s) : Saint-Pierre-en-Faucigny

Lieu-dit : le Busquet

En site(s) Natura 2000 : ZSC – ZPS – SIC <sup>1</sup>, rayer les mentions inutiles

n° et nom du site : ZSC – ZPS – SIC .....

n° et nom du site : ZSC – ZPS – SIC .....

n° et nom du site : ZSC – ZPS – SIC .....

n° et nom du site : ZSC – ZPS – SIC .....

<sup>1</sup> ZSC : Zone Spéciale de Conservation – ZPS : Zone de Protection Spéciale – SIC : Site d'Importance Communautaire

**X Hors site(s) Natura 2000 ; à quelle distance ?**

Sites NATURA 2000 – Directive Habitats (SIC et ZSC)

Identifiant	Nom	Distance du projet
FR8201705	Massif du Bargy	4k m au Sud-Est
FR8201715	Vallée de l'Arve	650 m au Nord-Ouest

Sites NATURA 2000 – Directive Oiseaux (ZPS)

Identifiant	Nom	Distance du projet
FR8212032	Vallée de l'Arve	650 m au Nord-Ouest
FR8210106	Massif du Bargy	4k m au Sud-Est

### c. Étendue du projet

- Emprises au sol et/ou en paroi, temporaires et permanentes du projet **9 800** ( $\text{m}^2$  ou  $\text{km}^2$ ) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

- < 100 m<sup>2</sup>       1 000 à 10 000 m<sup>2</sup> (1 ha)  
 100 à 1 000 m<sup>2</sup>       > 10 000 m<sup>2</sup> (> 1 ha)

- Longueur - largeur.....(m ou km)

Si plusieurs longueurs, préciser les différents linéaires :



Pour sa mise en place, préciser si le projet générera des aménagements ou de la logistique connexes (exemple : sonorisation, émissions lumineuses, voiries et réseaux divers, parkings, zone de stockage, lieux d'accueil, vestiaires, etc.). Si oui, les décrire succinctement :

La mise en place de l'abattoir s'accompagne de plusieurs aménagements et dispositifs logistiques connexes, nécessaires à son bon fonctionnement :

**Voiries et réseaux divers (VRD)** : le site sera desservi par des voiries internes pour la circulation des véhicules de livraison, d'expédition et du personnel. Ces aménagements permettront de distinguer les flux propres (produits finis, personnel) des flux sales (animaux vivants, déchets). Le projet se raccordera aux réseaux nécessaires existant (eau, électricité, assainissement, télécommunications).

**Parkings** : des parkings seront prévus pour le personnel et les visiteurs (accès Sud).

**Zone de stockage** : un espace de stockage sera aménagé pour les consommables (emballages, ingrédients), avec accès direct sur l'extérieur (cour propre) pour faciliter les approvisionnements.

**Locaux sociaux et vestiaires** : des vestiaires et sanitaires seront mis à disposition du personnel. Une salle de pause avec un espace extérieur végétalisé et ombragé est également prévue.

**Lieu d'accueil** : un local dédié à la réception des clients professionnels sera accessible depuis le parking VL (accès Sud).

**Émissions lumineuses** : l'éclairage du site privilégiera la lumière naturelle (fenêtres en hauteur) pour le confort du personnel, tout en limitant les nuisances lumineuses extérieures. L'éclairage artificiel sera adapté aux exigences sanitaires et techniques, sans suréclairage.

**Sonorisation** : aucun dispositif de sonorisation extérieure n'est prévu. Les équipements techniques générateurs de bruit sont confinés à l'intérieur du bâtiment, limitant les nuisances sonores.

Ces aménagements sont pensés pour garantir une exploitation fonctionnelle, conforme aux exigences sanitaires, environnementales et réglementaires, tout en assurant le confort du personnel et la discréetion vis-à-vis du voisinage.

#### d. Durée prévisible et période du projet :

- Projet :  diurne

nocturne

- Durée précise si connue : 5 jours par semaine de 5h à 18h (heures, jours)

- Période précise : Rythme constant à l'année, du lundi au vendredi (de tel jour à tel jour)

Et période (saison) en cochant la(les) case(s) correspondante(s) :

Printemps

Eté

Automne

Hiver

- Fréquence (le cas échéant) :

chaque année

chaque semaine

chaque mois

autre (préciser):.....

#### e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet générera des interventions ou rejets sur le milieu naturel durant sa phase active (exemple : débroussaillage mécanique ou manuel, curage de fossé, rejet d'eau pluviale, rejet d'eaux usées, rejets d'hydrocarbures ou d'huiles, pistes à aménager, accès, raccordement réseaux, déchets...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

#### EAUX PLUVIALES (EP)

Le projet est isolé des écoulements aux alentours. Le projet prend place sur une parcelle actuellement vierge de toute construction et dédiée à une activité agricole.

Le projet prévoit la construction de bâtiments et de voiries, entraînant la création de surfaces imperméabilisées.

La gestion des eaux pluviales s'effectuera à la parcelle, par l'intermédiaire d'un bassin de rétention qui, après décantation, libérera les eaux vers le milieu naturel via un réseau de noues d'infiltration.

Le volume d'eaux pluviales réceptionnées est de 195 m3.

## **EFFLUENTS INDUSTRIELS**

Le projet sera raccordé au réseau AEU et EU communal.

Le projet entraînera une consommation d'eau dans le cadre de son process, notamment pour le lavage des caisses et des locaux, pour les lignes d'abattage et pour l'atelier transformation.

Les effluents issus de l'installation seront prétraités par une station d'épuration sur site avant d'être rejetés dans le réseau d'eau usées communal et de rejoindre la STEP communale.

## **REJETS ATMOSPHERIQUES**

Les seuls rejets atmosphériques seront liés à la circulation présente sur le site et, dans une moindre mesure, aux rejets induits par le ballon Hydrogaz (propane).

Le site est localisé au sein du périmètre d'extension du PAE des Jourdies, secteur fortement anthropisé et marqué par l'activité industrielle. De plus, les terrains du projet sont longés par la route des Lac, axe routier relativement fréquenté permettant l'accès à l'actuel PAE des Jourdies.

L'impact du projet en termes de rejets atmosphériques sera faible.

### **f. Budget**

Coût prévisionnel du projet (cocher la case correspondante) :

- |                                                 |                                                  |
|-------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> < 5 000 €              | <input type="checkbox"/> de 5 000 à 20 000 €     |
| <input type="checkbox"/> de 20 000 € à 50 000 € | <input type="checkbox"/> de 50 000 € à 100 000 € |
| <b>X &gt; à 100 000 €</b>                       |                                                  |

## 2 État des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet sur cette zone.

### a. Protections et statuts réglementaires

Le projet est situé en :

- Réserve Naturelle
- Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)
- Parc National
  - Zone cœur
  - Aire d'adhésion
- Site classé
- Réserve Biologique Dirigée (RBD)
- Réserve Biologique Intégrale ( RBI)
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Site inscrit
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique)
- Parc naturel régional
- Espace Naturel Sensible (ENS)
- Zone humide

### b. Usages

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Aucun
- Agriculture
- Pâturage / fauche
- Sylviculture
- Chasse
- Pêche
- Perturbations diverses (inondation, incendie,...)
- Décharge sauvage
- Cabanisation
- Sports et loisirs (sports motorisés, VTT, randonnée, escalade, sports aériens, sports d'eaux vives,...)

Commentaires : .....

### c. Milieux naturels et espèces

Fournir un extrait de la cartographie des habitats du Document d'Objectifs, au 1/25 000<sup>e</sup>.

Renseignez les tableaux ci-après avec les habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par le projet : données consultables dans le Document d'Objectifs et sur le site <http://www.haute-savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Milieux-naturels-et-biodiversite>

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site. Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1 : Point de vue rapproché depuis l'Est du projet

Photo 2 : Point de vue rapproché depuis le Nord du projet

Photo 3 : Point de vue éloigné depuis le Sud du projet

Photo 4 : .....

Photo 5 : .....

Photo 6 : .....

MILIEUX NATURELS :

<b>TYPE D'HABITAT NATUREL</b>	<b>Intitulé des habitats d'intérêt communautaire</b>	
<b>Milieux ouverts ou semi-ouverts</b>	<input checked="" type="checkbox"/> pelouse <input type="checkbox"/> pelouse semi-boisée <input type="checkbox"/> lande <input type="checkbox"/> garrigue, maquis <input type="checkbox"/> autre : .....	Pelouses sèches semi-naturelles, Prairies à Molinie
<b>Milieux forestiers</b>	<input type="checkbox"/> forêt de résineux <input checked="" type="checkbox"/> forêt de feuillus <input type="checkbox"/> forêt mixte <input type="checkbox"/> autre : .....	Chênaie pédonculée neutrophile Saulaies arborescentes à saule blanc, Galerie d'aulne blanc
<b>Milieux rocheux</b>	<input type="checkbox"/> falaise <input type="checkbox"/> affleurement rocheux <input type="checkbox"/> éboulis <input type="checkbox"/> blocs <input type="checkbox"/> autre : .....	
<b>Zones humides</b>	<input type="checkbox"/> fossé, canal <input type="checkbox"/> cours d'eau <input checked="" type="checkbox"/> lac, étang <input type="checkbox"/> tourbière <input type="checkbox"/> gravière <input type="checkbox"/> prairie humide <input checked="" type="checkbox"/> autre : Ripsylve	Saussaie préalpine, Végétation ripicole herbacée, Saulaie pionnière à Myricaire d'Allemagne des torrents alpins, Formations riveraines à petite massette, Plans d'eau eutrophes avec colonies d'utriculaire ou Myriophylle
<b>Autre type de milieux</b>	<input type="checkbox"/> arbre(s) mort(s) <input type="checkbox"/> debout(s) <input type="checkbox"/> arbre(s) vivant(s) présentant une cavité, une fissure	<i>Le cas échéant, préciser le diamètre approximatif du(des) arbre(s) et si possible l'espèce(s) concernée(s) et/ou joindre une(des) photo(s).</i>

ESPECES FAUNE ET FLORE :

<b>Plantes</b>				
<b>Crustacés, Mollusques</b>				
<b>Insectes</b>				
<b>Poissons</b>	Chabot	Blageaon		
<b>Amphibiens, Reptiles</b>	Sonneur à ventre jaune			

<b>Chiroptères</b>	Murin à oreilles échancreées	Murin de Bechstein	Grand Murin	Minoptère de Schreibers
	Barbastelle			
<b>Oiseaux</b>	Blongios nain	Milan noir	Martin-pêcheur	Pie grièche écorcheur
	Rousserole Turdoïde	Bihoreau gris		
<b>Mammifères terrestres</b>	Loutre d'Europe	Castor d'Europe		

### 3 Incidences du projet

Les incidences du projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues, la zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants.

Cocher les cases concernées :

- Piétinement
- Erosion
- Création de piste ou chemin
- Modification du réseau hydrographique ou du régime hydrologique
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations

- Bruit
- Rejets dans le milieu naturel et/ou aquatique
- Pollution lumineuse
- Déchets
- Introduction d'espèce non autochtone
- Autres incidences (préciser) .....

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Le projet entraînera la consommation de terrains agricoles constitués intégralement (1 ha) de prairies.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et dans quelles proportions) :

La mise en œuvre des travaux tiendra compte des périodes de reproduction de l'avifaune recensés sur site afin de limiter toute perturbation, notamment :

- Buse variable (nombreux)
- Milan noir (nombreux)
- Milan royal (rares individus)
- Héron cendré (nombreux)
- Faucon crécerelle (nombreux)
- Pigeon ramier (nombreux)

D'autres espèces protégées ont été repérées, dont :

- La Grande Aigrette qui est évaluée en NT (quasi menacée) par l'IUCN ;
- 2 espèces de rapaces nocturnes :
- L'Effraie des clochers
- La Chevêche d'Athéna

Rappelons que les terrains du site se compose principalement de prairies. Éloigné des zones humides et cours d'eau (trame bleue) et des espaces boisés (trame verte). Le site constitue un corridor identifié comme **peu fonctionnel**.

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation,...) :

L'avifaune locale, quelques espèces de chiroptères et de mammifères pourront être perturbés par la mise en œuvre du projet, notamment par la destruction de leur lieu d'alimentation de reproduction (nichage) et de transit.

## 4 Mesures d'évitemment et de réduction

Ces mesures visent à supprimer ou réduire les incidences potentielles identifiées préalablement.

<b>Eléments ayant une incidence</b>	<b>Habitat ou espèce concernés</b>	<b>Mesures de prévention ou de réduction envisagées</b>
<i>Exemple : destruction d'espèce</i>	<i>Risque de destruction d'une espèce végétale</i>	<i>Réduction de l'emprise au sol, déplacement du projet</i>
Un risque de destruction et de dérangement d'individus pendant les travaux	Risque de perturbation du cycle biologique de l'avifaune locale	Adapter le calendrier des travaux aux cycles biologiques des espèces
Impacts sur le déplacement des mammifères terrestres et des corridors identifiés	Entrave au déplacement des mammifères et de l'avifaune	Planter un boisement urbain au Nord à vocation de corridor boisé et herbacé Proposer des espaces de refuge pour l'avifaune (arbres d'essences locales, arbustes et piquets)
Création de nouvelles sources de bruit en phase d'exploitation	Risque de perturbation des mammifères, de l'avifaune et de l'herpétofaune	Installer des dispositifs de limitation de nuisances envers la faune

## 5 Conclusion

*Il est de la responsabilité du pétitionnaire de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.*

*A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :*

- une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du (des) site(s) Natura 2000 ;*
- une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital.*

### **Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?**

**X NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande de réalisation du projet, et remis au service instructeur.

Préciser les raisons pour lesquelles le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les objectifs de conservation du (des) site(s) Natura 2000 concerné(s) :

Le projet d'abattoir est situé hors de tout périmètre Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche est distant de plusieurs centaines de mètres, sans continuité écologique directe entre le site du projet et les habitats ou espèces d'intérêt communautaire présents dans ce périmètre protégé.

Le projet est localisé dans une zone destinée à l'accueil d'activités économiques (extension du parc d'activités des Jourdies), sur des terrains agricoles à faible enjeu écologique, aujourd'hui classés en zone Ap au PLU (en cours de modification vers AUx). Les milieux présents sur site (prairies) ne sont pas identifiés comme habitats favorables aux espèces protégées visées par les objectifs de conservation des sites Natura 2000 voisins.

De plus, le projet ne prévoit ni rejet direct dans le milieu naturel, ni prélèvement dans les eaux superficielles ou souterraines à proximité de zones sensibles. Les flux générés (trafic, eaux usées, bruit, lumière) sont limités et maîtrisés, sans risque de propagation vers un site Natura 2000.

En conséquence, aucune incidence significative sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 n'est attendue, et une évaluation des incidences Natura 2000 plus poussée n'est pas requise.

- OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé (contenu précisé à l'article R 414-23 Code de l'Environnement). Ce dossier sera joint à la demande de réalisation du projet et remis au service instructeur.

Fait à : .....

Le : .....

Signature :

### **Où trouver l'information sur Natura 2000 ?**

- **Auprès de la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Savoie :**

DDT74 - Service Eau Environnement – Cellule Milieux Naturels Forêts et Cadre de Vie, 3 rue Paul Guiton – 74000 ANNECY  
Tel : 04 56 20 90 30

- **Sur le site internet des services de l'Etat :** <http://www.haute-savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Milieux-naturels-et-biodiversite>

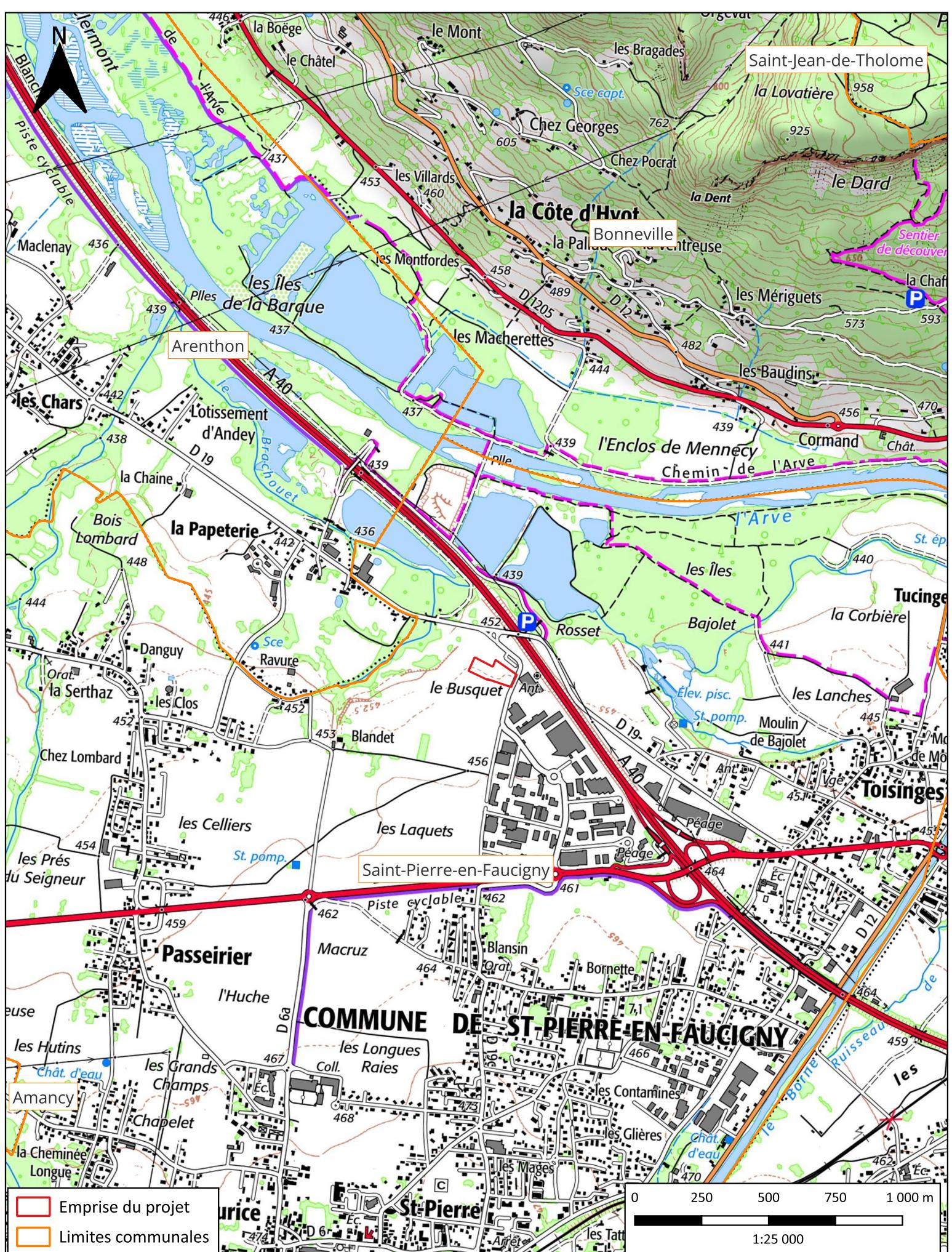
- **Auprès de l'animateur du site Natura 2000** V2015

Page 11 -

---

*Annexe 1 – Plans localisant le projet*

---



## Projet d'abattoir public - Saint-Pierre-en-Faucigny (74)

Demande d'autorisation environnementale

Localisation du site

Source : IGN

DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

**Parcelles impactées par le projet**

Département :  
HAUTE SAVOIE

Commune :  
SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY

Section : AI  
Feuille : 000 AI 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 16/01/2025  
(fuseau horaire de Paris)

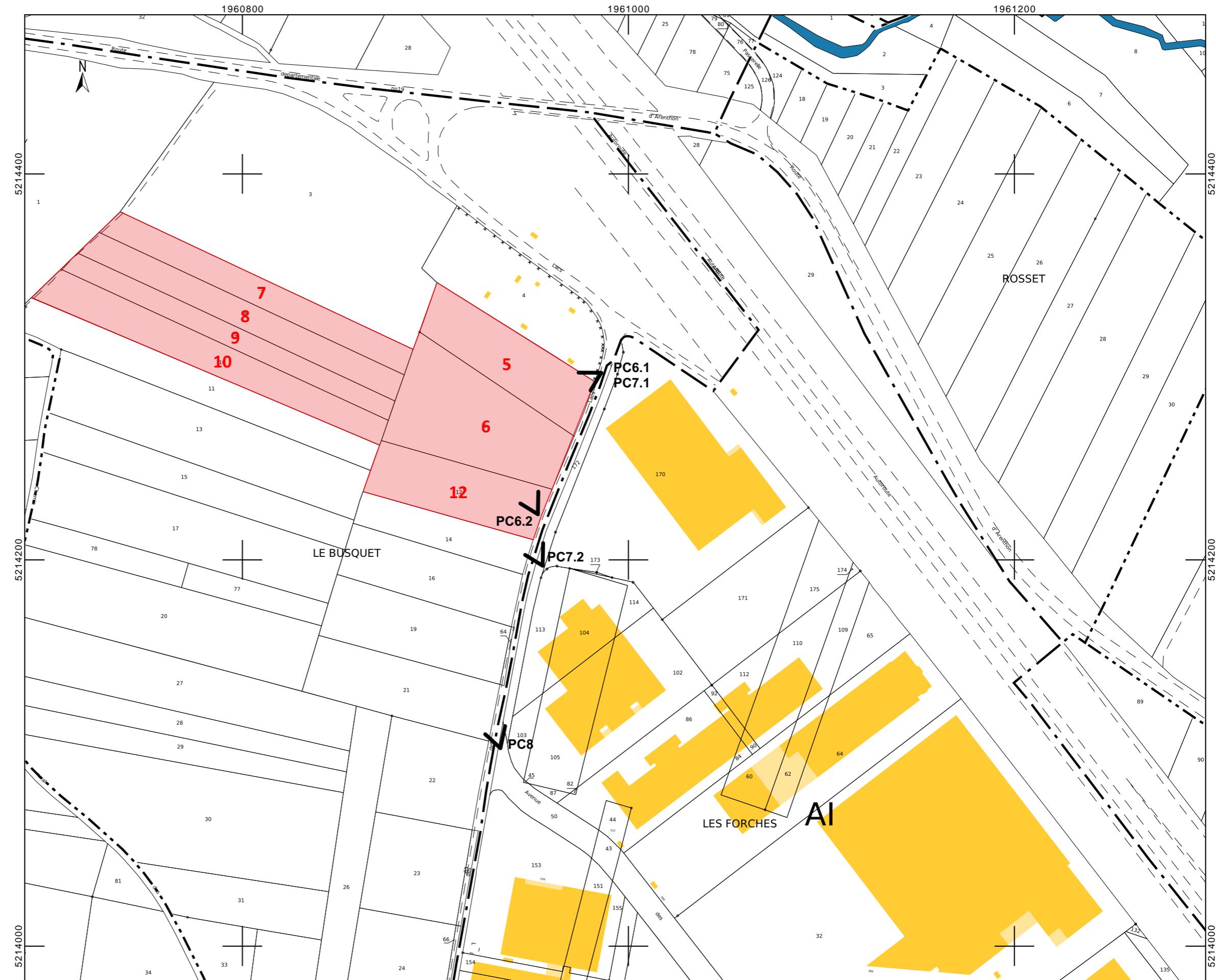
Coordonnées en projection : RGF93CC46

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :  
Centre Des impôts Foncier de BONNEVILLE  
45 RUE PIERRE DE COUBERTIN 74136  
74136 BONNEVILLE CEDEX  
tél. 04 50 97 19 01 -fax  
cdif.bonneville@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

[cadastre.gouv.fr](http://cadastre.gouv.fr)

©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics



**Construction d'un abattoir public**  
Route des Lacs  
74800 Saint Pierre en Faucigny

MAÎTRISE D'OUVRAGE :  
**Syndicat Mixte  
de l'Abattoir Public  
de Haute Savoie**

ARCHITECTE :  
**EMMANUELLE  
ANDREANI  
ARCHITECTES**

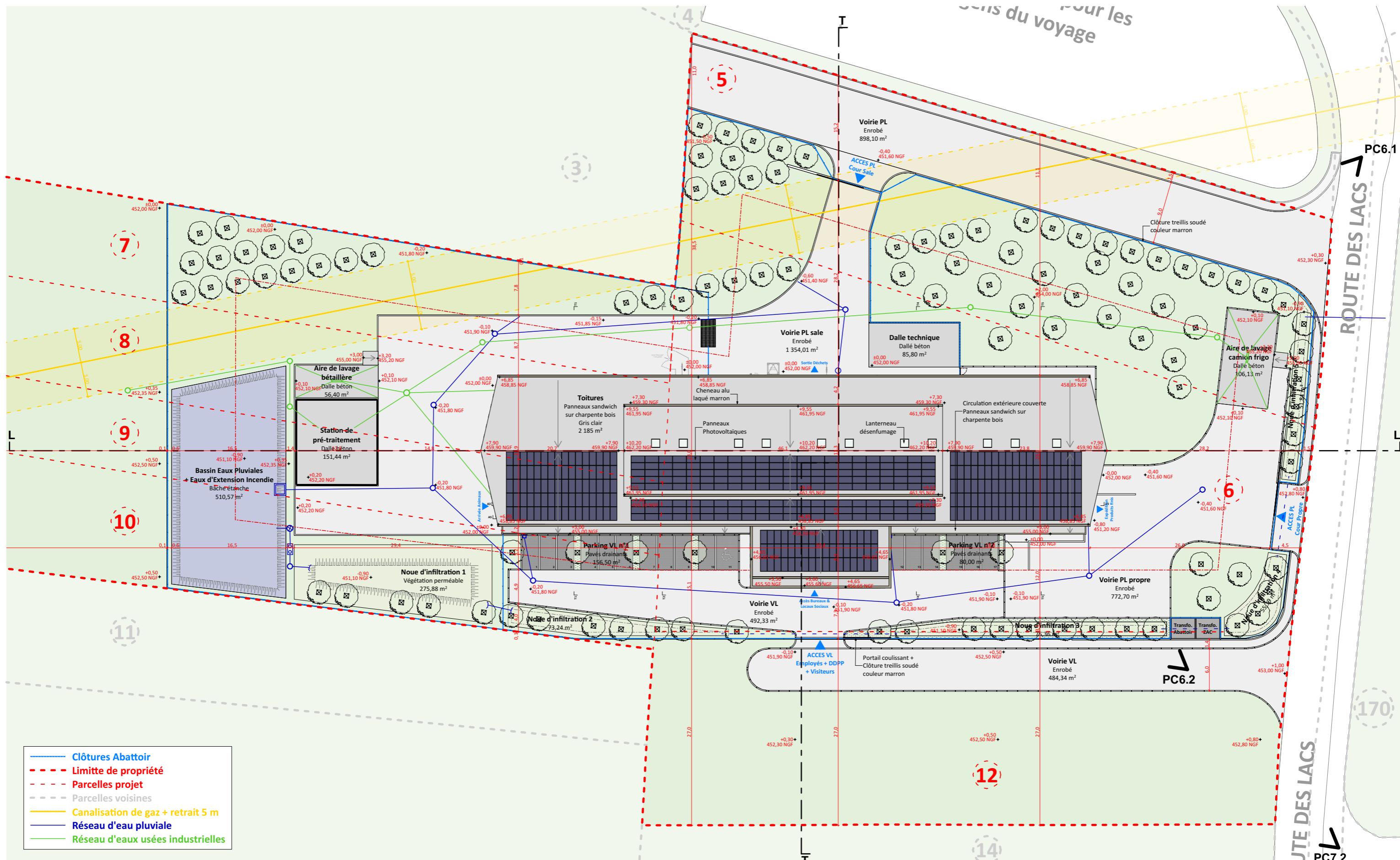
VUE :

**PC1.2 - PLAN DE SITUATION - Cadastre**



ECHELLE :  
**1:2000**  
PHASE :  
**PC**

INDICE :  
**ind.0**  
DATE :  
**01/08/2025**



# Construction d'un abattoir public

Route des Lacs  
74800 Saint Pierre en Faucigny

MAÎTRISE D'OUVRAGE :  
**Syndicat Mixte  
de l'Abattoir Public  
de Haute Savoie**

ARCHITECTE :  
**EMMANUELLE  
ANDREAN  
ARCHITECTES**

| VUE

PC2.2 - PLAN DE MASSE - Zoom abattoir -1/500

ECHELLE  
1:500  
PHASE :  
**PC**

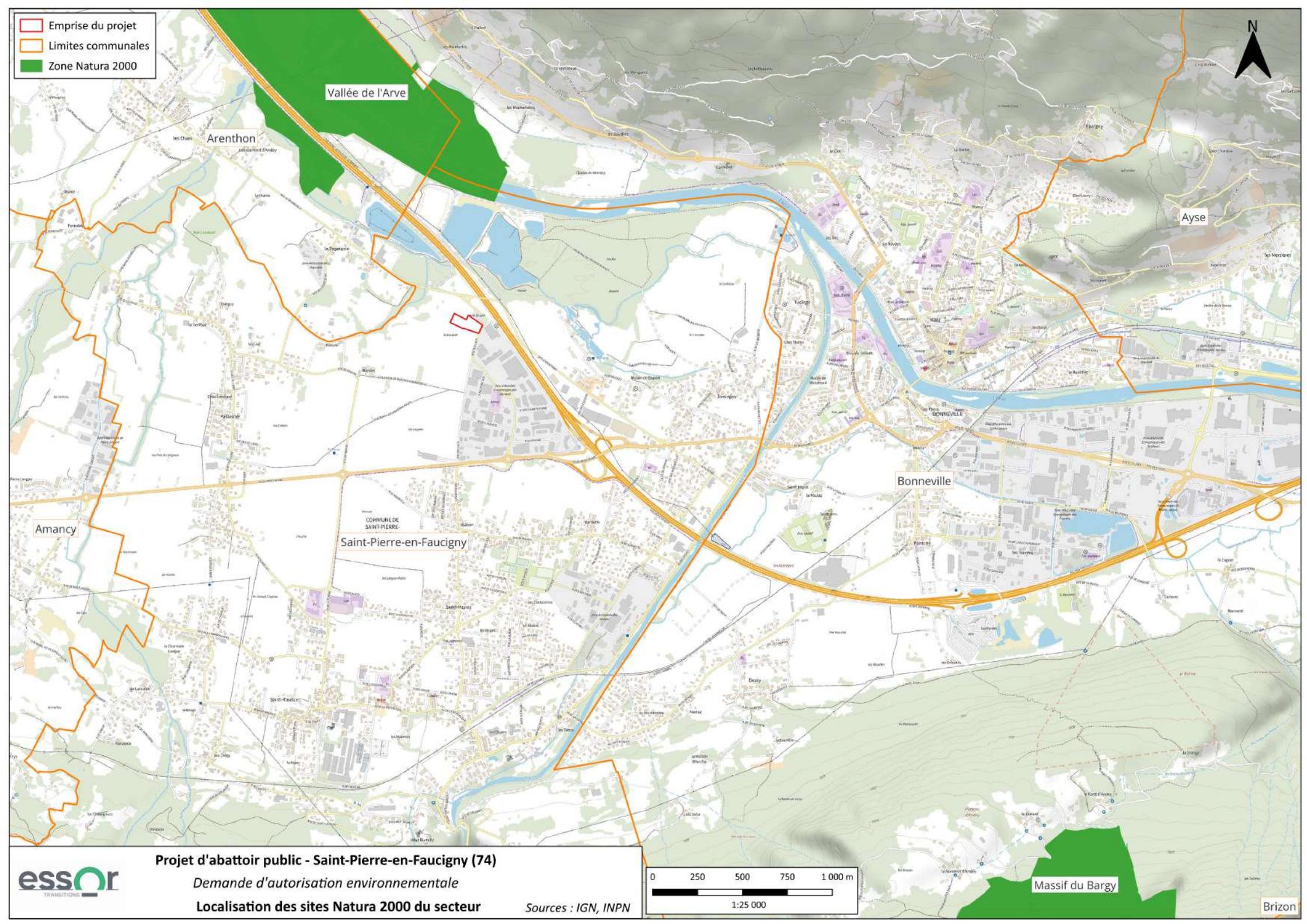
INDICE :  
**ind.0**

DATE :  
**01/08/202**

---

*Annexe 2 – Localisation des sites Natura 2000 proches*

---



---

*Annexe 3 – Points de vue du site*

---



### Projet d'abattoir public - Saint-Pierre-en-Faucigny (74)

Demande d'autorisation environnementale

Prises de vue de la zone d'implantation

1



2



3

